Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-200054294-20251211-4_2025_12_11_4-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département des Côtes d'Armor

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 11 décembre 2025

Commune
Le Mené

La Croix Jeanne
Even
22 330 Le Mené

N° délibération

4-2025 12 11

Objet :
Réorganisation du pôle propreté

Le 11 décembre 2025 à 19 h 30, le Conseil Municipal de la commune Le Mené s'est réuni à la salle d'animation de Saint Jacut du Mené sur convocation en date du 5 décembre 2025 adressée par Monsieur DABOUDET Gérard, maire et sous la présidence de Monsieur DABOUDET Gérard, Maire.

Étaient présents (28) : AIGNEL Gilles, BADOUAL Louisette, BLAIS Mylène, CHEREL André, CHEVALIER Pascal, CONAN Cyril, DABOUDET Gérard, DONNE Jean Michel, ERMEL Isabelle, GANNAT Marie-Hélène, GUEGUEN Pierrick, HINGANT Arlette, JAFFROT Eric, KERAUDREN Charlotte, LABBE Jean-Luc, LESSARD Anne, MOY Jean-Yves, PERRIN Yvon, POULAILLON Martine, PRESSE Corentin, ROCABOY Roselyne, ROCABOY Sylvie, ROUILLE Daniel, ROUILLE Martine, SAGORY Kevin, SAGORY Sylviane, SCHMITTAG Emmanuelle, ULMER Michel.

Étaient absents en ayant donné pouvoir (7) : BIZEUL Mathieu ayant donné pouvoir à C0NAN Cyril, LE BELLEC Magali ayant donné pouvoir à POULAILLON Martine, JEZEQUEL Karole ayant donné pouvoir à DABOUDET Gérard, LEFEUVRE Daniel ayant donné pouvoir à ULMER Michel, NOFFE Laura ayant donné pouvoir à DONNE Jean-Michel, SOULABAILLE Thomas ayant donné pouvoir à SAGORY Sylviane, TESSIER Céline ayant donné pouvoir à ERMEL Isabelle.

Etait excusé (0) :

Etait absent (0) :

Monsieur André Chérel est désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers	
En exercice	35
Présents	28
Pouvoirs	7
Pour	35
Contre	
Abstention	

OBJET : Réorganisation du pôle propreté

Monsieur le Maire fait part au Conseil des constats qui ont été établis ainsi que les préconisations qui ont été faites et présentées en CST concernant les évolutions souhaitées de l'organisation du pôle propreté.

En préambule, il rappelle que 20 agents travaillent au sein de ce pôle. A savoir, une responsable de service qualiticienne de formation avec 19 agents qui interviennent sur l'ensemble des 7 communes déléguées. 28 000 heures d'activités soit une moyenne de 17.37 ETP depuis janvier 2023. On constate une certaine stabilité en termes d'effectifs depuis plusieurs années. Les principales interventions concernent :

- L'entretien de 75 locaux : des écoles aux salles des fêtes en passant par les toilettes publiques, les maisons de santé, les Mairies déléguées, les salles des associations….les communs des résidences locatives.
- La partie office du temps méridien : le service des repas à la cantine (de la préparation des tables au nettoyage de la salle de restauration).
- La réalisation des états des lieux des salles locatives,
- L'accompagnement des enfants / transport scolaire.

Un rôle essentiel dans l'accompagnement des élèves sur le temps de restauration et de transport scolaire, et auprès des différents usagers de nos espaces bâtis qui peuvent les utiliser dans un environnement respectueux des normes d'hygiènes.

Un métier avec des suggestions et contraintes :

-Des suggestions physiques avec des risques d'usures professionnelles et maladies professionnelles, - Nécessité de respecter des protocoles sanitaires (PMS..)

- Des contraintes horaires liées :

- à la continuité de service : temps méridien / cantine – obligation de présence des agents pour assurer le service, et en cas d'absence : remplacement obligatoire. Pas de vacances accordées pendant la période scolaire.

- à l'occupation des locaux : intervention avant ou après : école, alsh, maisons de santé, équipements sportifs, salles locatives ou associatives.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-200054294-20251211-4_2025_12_11_4-DE

-Nécessité d'intégrer ces contraintes à l'organisation du temps de travail des agents, ce qui oblige à avoir des emplois du temps avec des agents commençant tôt et d'autres tard tout en respectant les amplitudes / jour.
- et ces agents doivent répondre aux exigences de leur responsable mais aussi des Elus, des associations, des administrés, des professionnels de santé, des directeurs d'école, des maîtresses.

Mr le Maire précise que ce service qui répond aux attentes de qualité du service rendu. L'audit Labocea sur les Plans de Maîtrise Sanitaire (PMS) mis en place sur nos sites de cantine a confirmé les bonnes pratiques métier. Des améliorations apportées au fil des années et particulièrement à la suite du point de juin 2023 :
- mise en place des PMS et de protocoles d'entretien – utilisation de produits écolabel
- achat de matériel ergonomique – renouvellement d'équipements des salles des fêtes et cantines
- passage en libre-service sur plusieurs cantines (moins de bruit-gestion plus apaisée des enfants…)
- mise en place de temps de réunion en commun avec le pôle éducation avant la rentrée scolaire afin de bien définir le qui fait quoi et désamorcer les éventuelles tensions.
-exercice territorialisé et des plannings continus/ période scolaire sauf exception en accord avec l'agent
- travail sur 4,5 jours en période scolaire avec une demi-journée par semaine de libre (le mercredi prioritairement) ;
- la mise en place du pool de remplacement
- professionnalisation de l'équipe avec des bons recrutements.
- mise en place du logiciel 3D Ouest de centralisation des informations relatives à la location des salles
- rattachement de ce service au pôle services à la population depuis janvier 2024.

Malgré ces différents points positifs, des tensions ont été constatées en juin dernier avec un arrêt de l'encadrante épuisée dans un contexte de fatigue des agents que l'on retrouve à chaque fin d'année scolaire, des absences d'agents, des difficultés de recrutement, de plannings d'été non remis à temps et d'heures importantes non planifiées à rattraper pendant les vacances.

Face à ces états de fait, des demandes d'amélioration du fonctionnement du service ont été formulées liées à l'organisation et aux conditions de travail avec une nécessité d'un regard extérieur.

Lors de l'audit, 3 grands thèmes ont été abordés : l'organisation du temps de travail, les conditions de travail et l'encadrement. En sont ressortis des points d'appui, des points d'améliorations et de vigilance.
Après leur présentation détaillée, Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal la principale proposition de changement qui concerne l'organisation de ce service, à savoir que l'encadrante du pôle puisse s'appuyer sur 7 référentes territorialisées. Elles vont non seulement être référentes de la cantine mais aussi pour la commune déléguée où plusieurs agents travaillent.

L'idée est que cet encadrement de proximité :
Accompagne la responsable du pôle propreté dans la mesure du possible :
- dans les entretiens de recrutement d'un nouvel agent sur un poste permanent, l'accueil et formation sur site du nouvel agent.
- à trouver des solutions en cas d'absence d'agents (ASA- Arrêt maladie…) en mobilisant les ressources internes : l'agent de remplacement, à défaut en fonction des périodes, de la durée ou des jours concernés, voir une répartition en interne des tâches en mode dit dégradé, c'est-à-dire on priorise les missions essentielles souvent en lien avec les enfants ou les publics vulnérables, ou avec un recrutement externe.
- Un travail de définition d'un plan de continuité d'activités va être engagé et formalisé (PCA).

Seconde la responsable du pôle dans :
- la gestion des stocks de produits et leurs commandes
- le contrôle de l'exécution des tâches des agents avec une priorité concernant les remplaçants ou les nouveaux collègues

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-200054294-20251211-4_2025_12_11_4-DE

Filtre et réponde aux demandes diverses du quotidien des autres agents
Remonte les problèmes rencontrés (techniques ou autres) et besoins divers à la responsable du pôle propreté et les traiter ensemble.
Désamorce d'éventuelles incompréhensions avant de générer un conflit plus ouvert.
Le Conseil Municipal donne son accord.

Pour extrait conforme

Le Mené, le 15 décembre 2025

Gérard DABOUDET,

Maire

COMMUNE LE MENE (Côtes d'Armor)

André Chérel

Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (3, contour de la Motte- CS 44416- 35044 Rennes Cedex)ou par l'application Télérecours : https://citoyens.telerecours.fr

Acte certifié exécutoire par le Maire, compte tenu :

- de son dépôt en Sous-Préfecture le 17/12/2025
- et de sa publication le 16/12/2025

COMMUNE LE MENE (Côtes d'Armor)